

Parrainez vos proches !

Que vous soyez particulier, actif ou retraité, agent territorial ou hospitalier, travailleur indépendant, faites découvrir Mutami !

30€

Offerts pour le parrain⁽¹⁾

30€ à 70€

Offerts pour le filleul⁽¹⁾

10€

Supplémentaires sont reversés au **Secours populaire français** et à **SOS Méditerranée**⁽²⁾

Si vous souhaitez de plus amples informations, contactez votre conseiller mutualiste de proximité.



Comment parrainer ?

Bulletin à déposer dans l'une de nos agences ou à compléter en ligne grâce au formulaire disponible sur :

<https://www.mutuelle-mutami.fr/parrainez-vos-proches/>

Vous (le parrain)

*Champs obligatoires

N°adhérent* :

NOM Prénom* :

Téléphone* :

E-mail* :

Date : Signature :

Votre filleul

NOM Prénom* :

Adresse :

Code postal et ville* :

Téléphone* :

E-mail* :

Date de naissance des personnes à couvrir* :

Adulte : / / Adulte : / /

Enfant (-19 ans) : / / Enfant (-19 ans) : / /

Enfant (-19 ans) : / / Enfant (-19 ans) : / /

Participation sous conditions. Campagne de parrainage valable du 15 janvier 2025 au 14 janvier 2026. Sera considéré comme filleul tout nouvel adhérent parrainé à la mutuelle Mutami souscrivant à l'une des formules individuelles du règlement mutualiste de Mutami ou à l'un des contrats suivants : gammes Jeunes, Aînés, Tribu, Agents Territoriaux, Agents Hospitaliers ou TNS PRO (hors Pack Horizon). Chèque remis au parrain et au filleul, si ceux-ci sont toujours adhérents et à jour de leurs cotisations, dans un délai de 4 mois suivant la prise d'effet du contrat du filleul. ⁽¹⁾En chèque CADHOC, limité à 6 parrainages par an. 30€ en chèque CADHOC si adhésion d'une personne seule, 70€ en chèque CADHOC si adhésion à une offre famille. ⁽²⁾5€ seront reversés à chaque association pour toute adhésion.

*Les données indiquées par un astérisque sont obligatoires. Le défaut de communication des informations aura pour conséquence de ne pas permettre aux participants de bénéficier des avantages prévus dans le cadre de l'opération de parrainage. Mutami traite vos données personnelles à des fins de gestion de parrainage dans le respect de la réglementation applicable en la matière. Pour en savoir plus sur la gestion de vos données personnelles et pour exercer vos droits, reportez-vous au règlement de la campagne de parrainage. Les conditions de participation détaillées sont disponibles en agence sur simple demande.

MUTAMI, mutuelle soumise aux dispositions du livre II du Code de la mutualité, immatriculée au répertoire SIRENE sous le numéro 776 950 677, dont le siège est au 70 boulevard Matabiau CS 46951 31069 Toulouse Cedex 7.

Mutuelle soumise à l'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution (ACPR : 4 place de Budapest - CS 92459 - 75436 Paris). Document contractuel. Ne pas jeter sur la voie publique.